



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 20 mai 2021**

RAPPORT N° 06/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia
"Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi !"**

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2021

EN REPONSE AU POSTULAT DE MADAME ISABEL JERBIA

« Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi »

La commission était composée de :

Mesdames : Caroline Gigon

Dora Rentsch

Danièle Kaeser, président-rapporteur

Messieurs : Cihan Kirisci

Pascal Molliat

Gilles Perfetta

Colin Wahli

Elle a siégé le 24 mars à la salle du Conseil communal

Monsieur Yvan Luccarini, Municipal était accompagné de Madame Manon Fawer, Cheffe de service. La commission les remercie pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés.

Pour rappel, la postulante demande la création de différents aménagements pour sensibiliser les enfants au vélo :

- Créer des mini-parcours cyclables (marquage au sol) dans les préaux scolaires, à la Place Robin et/ou à la Place du Marché.
- S'entourer de l'association Pro Vélo Riviera afin d'élaborer un projet répondant aux besoins d'enseignement de la circulation routière.
- Etudier la possibilité de créer un jardin de circulation.

Créer des mini-parcours cyclable (marquage au sol) dans les préaux scolaires, à la Place Robin et/ou à la Place du Marché

Un petit espace va être créé au bas de la Place du Marché avant sa transformation. Dans le projet de construction il n'est pas prévu d'aménager un jardin de la circulation. Mais avant son réaménagement il est prévu, pour cet été déjà, d'aménager un petit espace (style jardin de la circulation). Le but n'est pas de remplacer le jardin de la circulation qui se trouve à Montreux pour les écoliers veveysans, mais de créer un espace beaucoup plus ludique sans mobilier mais avec marquage au sol pour donner la possibilité aux enfants de s'initier aux règles de la circulation avec les parents. La pertinence de cet aménagement sera évaluée en fonction de l'engouement et s'il répond à un besoin. Il pourra éventuellement être conçu dans le nouvel aménagement et/ou être créé ailleurs comme à la place Robin.

Les préaux scolaires sont très sollicités pour différentes activités : jardins potager, espace de jeux etc. Un jardin de la circulation nécessite de l'espace. Il est difficile d'aménager même des minis jardins de la circulation. Il existe des

préaux de différentes tailles, chaque situation devra être évaluée pour éventuellement faire un marquage au sol.

S'entourer de l'association Pro Vélo Riviera afin d'élaborer un projet répondant aux besoins d'enseignement de la circulation routière.

Le mini jardin de la circulation provisoire qui sera créé au bas de la Place du marché sera animé en fin semaine ou les mercredis par Pro Vélo par exemple, en collaboration avec le secteur jeunesse.

Etudier dans un deuxième temps la possibilité de créer un jardin de circulation comme à Yverdon-les-Bains et à Bex

Un jardin de la circulation nécessite un espace conséquent. Actuellement Vevey n'a pas 1'500 m² disponible. La mise en application des règles et cours spécifique sur l'usage du vélo en milieu urbain se fait à raison de deux périodes au jardin de la circulation de Montreux.

Chaque année dès la 1^{re} P les enfants ont une sensibilisation routière et une formation spécifique en fonction de leur âge. La formation actuelle des écoliers est très bien enseignée par les représentants d'ASR qui font preuve de beaucoup de pédagogie pour amener les enfants à intégrer les règles de circulation.

Le programme scolaire est établi par l'Etat. Il n'est pas possible de rajouter des périodes scolaires. La commune ne peut qu'encourager dans le cadre des activités extra scolaires ou au passeport vacances des activités incluant la formation avec Pro Vélo « Bike 2 School »

Discussion de la commission.

Un commissaire regrette qu'il n'y ait que deux périodes scolaires qui soient consacrées à l'apprentissage des règles du vélo en milieu urbain. On constate que Vevey est une ville dangereuse pour les cyclistes et qu'il est urgent de bien former les enfants à leur comportement dans la circulation. Si l'on veut passer à un transfert modal et éviter aux parents d'amener leurs enfants en voiture, il faut qu'ils soient persuadés que leurs enfants sachent bien se comporter dans la circulation. L'aménagement dans la ville devrait être plus adapté aux vélos. Le besoin est là : plus de parcs à vélo, plus de séparations sur les routes entre les véhicules à moteurs et les vélos etc. Un aménagement urbain qui permette d'avoir moins de conflits avec les autres usagers. L'espace urbain devrait être réaménagé afin de renforcer le sentiment de sécurité.

Un commissaire estime qu'il n'est pas primordial de créer un jardin de circulation. Il existe plusieurs rues peu fréquentées ou limitées à 30 km/heure où il est possible d'expérimenter les règles de la circulation, Il estime qu'il est urgent de bien marquer les pistes cyclables sur les routes et particulièrement sur le Quai Perdonnet.

Un commissaire propose un vœu soutenu par la commission moins un avis contraire :

La commission souhaite que la DJEFS transmette aux Directions des Etablissements scolaires toutes les informations sur le programme « Bike 2 School » (Pro Vélo / Etat de Vaud), afin que ce dernier puisse être intégré dans les activités des temps extra scolaires. Par ailleurs, il est souhaité que la DJEFS ajoute ce programme à l'offre de ses propres activités d'été et qu'elle propose au Passeport Vacances de Vevey & Environs de l'ajouter à son programme d'activités.

La commission accepte les conclusions du préavis par 6 voix favorables et 1 abstention.

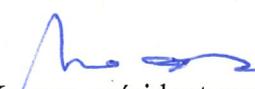
Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey

- Vu** le rapport-préavis No 06/2021 du 1^{er} mars 2021, concernant la réponse au postulat de
Mme Isabel Jerbia intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! »
- Vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de sécurité aussi ! » et propose de la considérer comme réglé.


Danièle Kaeser, président-rapporteur

Vevey, le 28 avril 2021